

CMQ-63937

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 26 mai 2011.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut administrer ses affaires faute de quorum, et ce, suite à la démission de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Paroisse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec, agissant pour et au nom de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, sous l'autorité de l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (Lois refondues du Québec, chapitre C-35), décrète ce qui suit :

- l'achat de 30 voyages de 500 tonnes de gravier brut auprès de Jules Lehoux Transport au prix de 130 \$ du voyage, plus taxes et transport au dépôt de la municipalité, pour un montant de 4 739,28 \$, en vue de la réparation du Chemin Gosford Nord, dépense payable à même le poste budgétaire numéro 232011521;
- le paiement des salaires pour les périodes se terminant les 21 et 28 mai et le 4 juin 2011, totalisant 3 257,64 \$ représenté par les chèques n° 3111 à n° 3119 inclusivement;
- l'appropriation des crédits nécessaires à la tenue de l'élection partielle, soit la somme de 8 448 \$, dont les montants suivants à être imputés aux postes budgétaires correspondants, soit 1 500 \$ au poste 214000141, 2 000 \$ au poste 214000670, 1 175 \$ au poste 211000132, 2 350 \$ au poste 211000131 et 1 423 \$ à même le surplus accumulé;
- le paiement de la retenue de 5% du montant total de la soumission des travaux d'assainissement exécutés en 2010 par Gagné Excavation Ltée, et représentant la somme de 63 156,74 \$, suivant la recommandation en date du 5 avril 2011 de M. Michel Bérubé, ingénieur conseil chez Pluritec, et la prise d'acte du dépôt du cautionnement d'entretien valide jusqu'au 9 février 2012;
- Le paiement des frais d'hébergement de la directrice générale lors de sa participation aux assises annuelles de l'ADMQ, représentant une dépense de 512,32\$ payable au Hilton Québec pour la période du 8 au 10 juin 2011, dépense à être imputée au poste budgétaire 213000454;
- l'octroi du contrat de débroussaillage pour une période de 40 heures à GSL au taux horaire de 110 \$ plus taxes, pour une dépense totale de 5 013 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire numéro 2320005251.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE monsieur Robert Pagé et, en son absence, monsieur Jean Rioux, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin, et ce, en plus des personnes déjà autorisées par cette Paroisse conformément à la loi.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire